

C'est quoi un officier - une officière de l'état civil



C'est un-e notaire du service public qui dispose du droit illimité de valider et d'enregistrer tous les actes de l'état civil de la naissance au décès.

Sa signature est déposée à la chancellerie d'Etat.

Un officier, une officière c'est:

- La connaissance très large des nombreuses lois et des conventions internationales.
- L'adaptation aux changements de lois.
- L'établissement de documents aux événements liés à l'état civil, le statut personnel (noms et prénoms, droit de cité, nationalité) ainsi que les décisions judiciaires ou administratives (divorce, par exemple).
- La célébration des mariages ordinaires, sur des lieux d'exception (y compris prisons, hôpitaux, etc.).
- L'enregistrement du partenariat.
- La reconnaissance d'un enfant, le traitement de la reconnaissance en paternité, l'enregistrement des adoptions.
- L'administration de la preuve de la nationalité suisse.
- Le contrôle de la validité des documents d'identité, de la légalité du séjour pour le mariage en Suisse.
- L'investigation sur le statut personnel, sur les causes d'inaptitude, sur la lutte contre les mariages forcés.
- Le devoir d'information et de conseil pour les administré.e.s.